



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 14494

### Texte de la question

M René Couveinhes attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème de l'étalement des vacances. De plus en plus de Français partent en vacances, mais le poids des habitudes, le calendrier des vacances scolaires, la fermeture des entreprises, concentrent les départs massivement sur deux mois. En 1987, 54,3 p 100 soit 29,4 millions de Français (juin : 8,9 p 100, juillet : 37 p 100, août : 40,3 p 100, septembre : 7,4 p 100 ; source INSEE). 40 p 100 des ménages sont concernés par le calendrier scolaire, mais en réalité c'est la société toute entière qui est concernée : oncles, tantes, grands-parents, parrains, marraines, ce qui augmente considérablement le chiffre de 40 p 100. Cela crée une inégalité de choix et, au pire la renonciation aux vacances : faute de pouvoir trouver un hébergement à des prix raisonnables, une quantité importante de familles abandonnent l'idée de partir en vacances. L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air représente 8 millions d'adhérents. Les associations de tourisme familial qui représentent une capacité d'accueil de 225 000 personnes, villages de vacances, maisons familiales de vacances, adaptées au besoin et au goût des familles qui connaissent des contraintes économiques et sociales, refusent l'été, pour la période du 10 juillet au 20 août, 330 000 familles, soit 1 320 000 personnes, 660 000 enfants. Si on augmentait l'amplitude des vacances d'été de deux semaines, ces organismes familiaux pourraient accueillir 80 000 familles en plus, soit 160 000 enfants. L'UNAT tient à la disposition du ministre des centaines de lettres de protestations et de témoignages pathétiques de familles qui ne pourront emmener leurs enfants en vacances, faute de trouver des structures adaptées pendant les périodes du 14 juillet au 20 août. Pour les personnes à revenu plus élevé, le problème se pose moins, car elles disposent d'une résidence secondaire ou partent à l'étranger. Sans renoncer totalement aux vacances, d'autres familles sont réduites à diminuer la durée de leurs vacances et celles de leurs enfants, ou à se diriger vers des endroits qu'elles n'avaient pas choisis au départ. Qu'il s'agisse d'inégalité extrême ou d'inégalité relative, on ne peut nier qu'un sentiment de frustration est généré par ce qui devrait être une période privilégiée : les vacances. On peut se demander s'il est juste de mettre en place un système qui condamne les plus défavorisés à ne pas partir en vacances quand ils le peuvent et le souhaitent. Il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour assurer un meilleur étalement des vacances scolaires.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le problème de l'étalement des vacances des familles françaises est un problème complexe qui concerne la société française dans son ensemble et dont la solution ne dépend pas seulement d'une modification du calendrier des vacances scolaires. L'expérience de déconcentration tentée en 1980, qui s'est traduite par des départs échelonnés des différents académies et des dates de rentrée scolaire également décalées, n'a pas donné les résultats espérés, les familles ayant privilégié la période de vacances commune à toutes les académies. La formule du « zonage » des vacances d'été proposée par les professionnels du tourisme, inspirée de l'exemple de la République fédérale d'Allemagne, suscite également de très fortes réserves de la part des organisations représentatives des familles et des parents d'élèves. Quoi qu'il en soit, le ministère de l'éducation nationale s'est donné comme objectif de rechercher et de mettre en œuvre les

solutions permettant d'attenuer, voire de supprimer, les facteurs de rigidite qui caracterisent encore certains aspects du fonctionnement du systeme educatif. C'est ainsi qu'une attention particuliere est portee au difficile probleme des examens scolaires dont la valeur, a laquelle les familles francaises sont justement attachees, doit etre en tout etat de cause garantie. Ces efforts permettront, dans un avenir raisonnablement proche, d'introduire aussi plus de souplesse dans l'organisation des rythmes scolaires annuels et de faciliter ainsi la recherche de solutions tendant a un etalement plus satisfaisant des vacances d'ete. Pour le court terme, le calendrier national des annees scolaires 1990-1993 prevoit une rentree scolaire reportee au 10 septembre, ce qui repondra au moins partiellement au voeu exprime par de nombreuses familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Couveinhes Ren](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14494

**Rubrique :** Conges et vacances

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2746